

autre choix. Il devrait aller derrière les barreaux parce qu'une simple condamnation à l'amende n'apporte aucun résultat, c'est même ridicule. Si le premier ministre était convaincu de ce qu'il a dit il y a quelques semaines, c'est-à-dire que les prochaines élections mettront en cause la libre entreprise contre le socialisme, je crois que son appel au peuple sera peu entendu à moins qu'il ne puisse démontrer que son gouvernement croit réellement en la libre entreprise.

Nous avons eu de ces enquêtes dans le passé et presque sans exception, on a trouvé que l'entreprise canadienne était coupable de conspiration irrégulière, illégale, en vue de voler les consommateurs. Même le ministre des Finances a reconnu dans son exposé budgétaire de 1959, sauf erreur, que le gouvernement s'inquiétait du pouvoir croissant qu'ont les compagnies de fixer les prix, sans tenir compte du jeu normal de l'offre et de la demande. Si, aux prochaines élections, le peuple a à choisir entre la libre entreprise et le socialisme, le gouvernement devra convaincre les Canadiens que la libre entreprise existe.

Je me trouvais aux États-Unis lorsque les dirigeants de l'industrie des produits électriques ont été reconnus coupables de coalition. Je peux assurer au ministre que l'incarcération de ces dirigeants a donné au peuple américain un regain de confiance dans les principes de la libre entreprise. Nous n'avons rien vu de ce genre au Canada. Je pense que nous devrions suivre le conseil que le premier ministre a donné lorsqu'il était membre de l'opposition, savoir que si l'on s'attend que les Canadiens croient à l'existence de la libre entreprise, si l'on ne veut pas qu'ils deviennent cyniques, il nous faut prouver par l'application de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions que nous parlons sérieusement. Après tout, monsieur le président, je ne vois pas pourquoi un homme qui vole un bout de fil de l'Hydro de la Colombie-Britannique devrait être condamné à deux ans de pénitencier, alors que celui qui fait partie de la coalition de l'industrie de la boulangerie et qui ajoute sans nécessité un cent au prix de chaque pain que la ménagère canadienne achète, devrait s'en tirer seulement avec une amende. A mon avis, le boulanger est un plus grand criminel que celui qui vole un bout de fil de son employeur.

Je prie instamment le gouvernement d'examiner l'attitude et la façon de voir du gouvernement d'outre-frontière à ce sujet, et de se rappeler que l'Américain a vite repris confiance dans ses institutions politiques. Par contraste, notre gouvernement se contente, d'année en année, d'imposer des amendes à ceux qui sont reconnus coupables. Cela

[M. Regier.]

n'émeut pas du tout ces gens. De fait, ils accélèrent très souvent leur rythme d'infraction immédiatement après la publication des résultats d'une enquête.

Si le ministre s'inquiète vraiment du pouvoir croissant qu'ont les compagnies canadiennes de fixer le niveau des prix sans tenir compte du jeu normal de l'offre et de la demande, il faudrait, avant que nous votions beaucoup plus d'argent à la Direction des enquêtes sur les coalitions, songer à modifier cette loi de façon qu'elle ait quelque effet sur l'économie canadienne et sur la foi que les Canadiens sont censés avoir dans notre façon de faire des affaires, ainsi que sur le respect que nos gens sont censés avoir pour l'ordre public au Canada.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, le ministre devrait nous entretenir de cette question. Le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice nous a dit il y a quelques minutes que rien n'indique que les prix ont augmenté depuis qu'on a modifié la loi l'an dernier. Évidemment, le secrétaire parlementaire n'a pas fait d'achats récemment; autrement, il aurait constaté que les prix de bien des sortes de marchandises durables ont augmenté. Le ministre des Finances devrait s'intéresser à cette question, car il s'intéresse au chiffre global des affaires au Canada et au nombre total d'emplois qui s'offrent aux travailleurs canadiens.

Le ministre des Finances sait fort bien que la demande est élastique à l'égard de beaucoup de ces articles durables. Plus le prix est bas, plus le marché est grand, et plus le marché est grand, plus il y a d'emplois pour ceux qui fabriquent ces marchandises. Les ennuis qu'éprouve notre économie à l'heure actuelle sont attribuables en partie à tout ce qu'elle renferme de rigide, dont les prix imposés. Je pense que le ministre devrait examiner les résultats des modifications que le Parlement a apportées à la loi l'an dernier, afin de déterminer dans quelle mesure elles ont contribué à l'augmentation des prix ainsi que l'effet qui en est résulté sur les marchés et, par conséquent, sur l'emploi au Canada. Je pense qu'il devrait le faire non seulement pour sa propre satisfaction, mais parce qu'il a une responsabilité à l'égard de la Chambre des communes et des Canadiens, responsabilité qui lui est imposée par son poste élevé.

M. Benidickson: Le Conseil de la productivité devrait examiner la question également.

M. le président: Le poste 696 est-il adopté?

M. Regier: Non. Je ne voudrais pas laisser passer cette occasion sans faire l'observation suivante. Lorsque j'ai parlé de l'exposé budgétaire que le ministre des Finances avait fait en 1959, j'ai vu qu'il a tenté de nier